

REUNION DU 13 JANVIER 2017
20H30

Membres présents : FISCHER Gérard, ARNOULD Michel, ZANZANA Marie-Josée, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, ARNOULD Laura, TOULZA Chantal, BRAUSSEN JL., REINERT Laurence.

Membres absents : SCHMIT Martial, LOSSON Johanna.

1) CONTRATS D'ENTRETIEN ESPACES VERTS POUR 2017

Le Conseil Municipal décide de confier à la Sté Commard de Holling l'entretien de :

- L'aire de jeux pour un montant de 2167.25 euros TTC
- Des abords de la chapelle pour un montant de 331.56 euros TTC
- De l'aire d'accueil, de l'accès au lotissement et du fossé en bordure de route pour un montant de 2541.24 euros TTC.
- Du cimetière pour un montant de 600.06 euros TTC
- De prunus à la sortie du village pour un montant de 540 euros TTC

2) CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2017 à l'Entreprise LAUER de Merten pour un montant de 309.60 euros TTC.

3) DERATISATION 2017

Le Conseil Municipal décide de confier la dératisation pour 2017,2018 et 2019 à la Société CHIMALOR pour un montant annuel de 341€ HT.

4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1^{er} janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12/10/2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B applicable au 01/01/2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs,

Délibère et décide d'apporter à l'unanimité, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessaires par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

- Grade actuel :

1 adjoint administratif de 1^{ère} classe , catégorie C, échelle 4, à temps non complet

- Nouveau grade :

1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C, échelle C2, à temps non complet

- Grade actuel :

1 adjoint technique de 2^{ème} classe , catégorie C, échelle 3, à temps non complet

- Nouveau grade :

1 adjoint technique, catégorie C, échelle C1, à temps non complet.

5) SUBVENTION FOYER RURAL

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2200 euros au foyer rural de Velving-Valmunster.